

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 22 juin à ...20h30.....

Etaient présents : Mmes C. BESSOU, L. de LAPLAGNOLLE, E. DE LATTRE BONAMY, J. DE LOMBARDON, V. HOUGRON, A. LECLERE, M. MAQUENNEHAN, C. PÉRON-LECLERCQ,
MM R. ARENSBERG, L. NOCTON, F. CLEREL, E. DARRAS, C. LECLÈRE, G. MADELAINE, Y. MÉNEZ,
L. GUARNERI,
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : J.P. DETIENNE donne pouvoir à L. NOCTON, Anne-Marie JOASSIM donne pouvoir à L. DE LAPLAGNOLLE

Secrétaire de séance : M. MADELAINE

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu du 25 mai 2020
3. Règlement de l'Équipement Sportif de Proximité
4. Nom définitif de la nouvelle commune Villers St Frambourg – Ognon

Secrétaire : Mr Madelaine est désigné à l'unanimité secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du 25 mai 2020

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du CR du 25 mai 2020

Subvention pour la rémunération du poste d'ASTEM :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention pour la rémunération du poste d'ASTEM.

Décision modificative budgétaire : régularisation écart d'écriture :

De l'ensemble des écritures budgétaires, un écart de 27€ cumulé est apparu ; qu'il convient de régulariser. Le conseil municipal après avoir délibéré, autorise à l'unanimité le virement de crédit ci-dessus afin de pouvoir effectuer le mandatement de la somme à rembourser.

Projet d'enfouissement des réseaux – route d'Ognon :

En 2018, avant la fusion, la commune d'Ognon avait lancé l'étude pour l'enfouissement des réseaux (électricité et communication), une partie étant éligible à subvention(s). Par soucis d'homogénéité avec la commune nouvelle, le conseil décide à l'unanimité de la continuer de ce projet, sous réserve de l'obtention de la subvention de la DETR, celle du conseil départemental étant acquise pour 4ans.

Demande de subvention – enfouissement de réseaux :

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter à cet effet une subvention au titre de la D.E.T.R. 2020 et de s'engager, en cas d'attribution, à réaliser ce projet et d'inscrire au budget de la commune, les sommes nécessaires à sa réalisation.

Représentant auprès du SMIOCE :

Compte tenu du nombre d'habitants de la commune, il est demandé de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Ont été élus :

	Titulaires	Suppléants
Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes d'Environnement	J. DE LOMBARDON L. DE LAPAGNOLLE	L. NOCTON R. ARENSBERG

Questions diverses :**- Implantation d'une antenne relais :**

Pour mémoire la commune a été sollicitée il y a quelques mois par un représentant des opérateurs de téléphonie mobile pour pouvoir accueillir une antenne relais. Avant même de prendre position, ni le lieu envisagé, ni le modèle proposé ne conviennent. Le sujet reste ouvert et le conseil municipal demande à ce qu'une nouvelle proposition soit faite.

- Eclairage public/ extinction des feux :

La « pollution lumineuse » devient un sujet dans les grandes agglomérations sachant que selon les forces de l'ordre, l'extinction des feux la nuit n'engendre pas forcément une augmentation des délits. A l'heure des économies et/ou gestion de l'éclairage en général, il conviendra de se poser la question. Ce point reste ouvert

Il n'y a plus de question, la séance est levée à 22h30

le secrétaire de séance

Géraud MADELAINE



Le Maire

Laurent NOCTON

